

CONTRAT PONCTUEL
Hydromels, vins de fruits et de fleurs

ENTRE l'adhérent de l'Amap de Léognan « Pêche de Vigne » :

Nom : Prénom :

Tél : Mail :

ET Miguel GUICHARD (SIRET N°823 575 386 0011)

Site internet: <https://creavinsdefruits.wixsite.com/brewery>

EST CONCLU LE CONTRAT SUIVANT :

Monsieur Miguel GUICHARD (Producteur d'hydromels, vins de fruits et de fleurs) s'engage à livrer selon les conditions suivantes :

1. DUREE DU CONTRAT : Ponctuel

2. LIEU DE DISTRIBUTION : Lac Bleu, 33850 Léognan

3. DATES ET HORAIRES indiquées par mail

4. ATTRIBUTIONS :

Vous êtes propriétaires des bouteilles achetées à l'avance. Si vous êtes dans l'impossibilité de venir les chercher : vous pouvez envoyer une personne à votre place.

Les bouteilles non retirées après 19 h 30 seront redistribuées de façon solidaire aux autres adhérents présents. En aucun cas, les bouteilles non retirées ne seront remboursées.

5. ENGAGEMENT PRODUCTEUR

Le producteur s'engage à :

- Respecter la Charte de l'A.M.A.P.
- Livrer les boissons sur le lieu de distribution aux jours et horaires convenus.
- Faire visiter son lieu de travail au groupe de consommateurs si ceux-ci le sollicite

6. ENGAGEMENT ADHERENT –

L'adhérent s'engage à :

- Respecter la Charte des AMAP
- Venir récupérer les boissons sur le lieu de distribution aux jours et horaires convenus.
- Etre solidaire des aléas de la production.

7. REGLEMENT : Les chèques seront libellés au nom de « Miguel GUICHARD »

A remettre au coordinateur Fabrice GOULARD

8. COMMANDES :

Produits	Prix	Nombre de bouteilles	Montant
Hydromel fleuri (acacia, tournesol), 75 cl	12 €		
Hydromel cuvée des druides (châtaignier, tournesol), 75cl	13 €		
Perlé de fleurs de sureau, 75 cl	12€		
Perlé de framboises, 75 cl	14€		
		Montant total	

Signature du consommateur

Signature du producteur